



# ERMGF

**Équipe de Recherches sur les Mutilations Génitales Féminines**  
**Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Nouakchott**  
**Mauritanie**  
Email : [ermgf2003@yahoo.fr](mailto:ermgf2003@yahoo.fr)  
Tél : +222.676.39.89 Fax : +222.525 40.64  
Mail : <http://www.e-solidarity.org/ERMGF.htm>

La contre argumentation culturelle comme stratégie culturelle de lutte contre la pratique des mutilations génitales féminines. Le cas de la société Haalpulaar en Mauritanie

Séminaire Internationale “Réponses Institutionnelles Intégrées aux Mutilations Génitales Féminines”, ISCTE-IUL Lisbonne. 28-29 septembre 2017

Professeur Abdoulaye SOW  
Enseignant chercheur en sciences sociales  
Faculté des Lettres, Université de Nouakchott  
Mauritanie

## **Sommaire**

### **I. La théorie de la contre argumentation culturelle**

Avant Propos

Introduction

La présentation de la Mauritanie

La présentation de la société Haalpulaar

Les définitions et raisons des pratiques traditionnelles néfastes

Le statut de la personne humaine

La définition de la contre Argumentation Culturelle

Le pourquoi de la contre Argumentation Culturelle

La fonction de la contre Argumentation Culturelle

L'élaboration de la contre Argumentation Culturelle

La Philosophie de la contre argumentation culturelle

Le support et les canons de la communication

### **II. Les raisons avancées pour justifier et légitimer la pratique des MGF**

Les fondements socioculturels des mutilations génitales féminines

La dimension pédagogique des contre arguments culturels

Conclusion

## Avant Propos

Dans certains pays, on considère que les coutumes et traditions doivent être respectées en tant que manifestations authentiques d'une culture nationale ou communautaire et n'ont pas à être examinées dans la perspective des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme a adopté la déclaration et programme d'action de Vienne qui stipule à l'article 5 que « tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. ... S'il convient de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse, il est du devoir des Etats, quel que soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales.

En décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui engage les Etats à « ne pas invoquer de considérations de coutume, de tradition ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer."

**Les crimes d'honneur page 16**

## Introduction

Les cultures humaines se rencontrent et s'interpénètrent. Il en résulte des emprunts, des échanges et des expériences qui invitent au dépassement et aux abandons. Ce renoncement qui est source de rupture peut générer des conflits de la personnalité voire même un sentiment de vide culturel source de malaise existentiel. Il convient cependant de souligner que toutes les cultures sont égales en termes de dignité pour replacer cette dynamique dans son véritable contexte.

L'invitation à l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines doit être présentée comme le renoncement à une forme de stupidité comme on la retrouve dans toutes les cultures humaines. Elle ne doit pas être perçue comme un procès des cultures, ni comme l'expression d'une volonté hégémonique Occidentale qui se manifeste à travers la mondialisation. Cette invite est un appel aux principes qui mènent vers les normes universelles des droits de l'homme. Un marqueur culturel ne saurait participer à l'affirmation et à la préservation de l'identité s'il n'est pas conforme au respect des droits de l'homme. « Il va falloir de toutes les façons, un jour ou l'autre faire l'inventaire de nos valeurs et de nos pratiques traditionnelles » affirme Victor Topanou.

Les stratégies culturelles de lutte contre les MGF consistent à se servir des dictons, des proverbes et des sentences sous formes de contre arguments culturels pour sensibiliser les populations sur les méfaits de telles pratiques. Ils peuvent être véhiculés sous la forme de Cours, des Exposés, des Travaux de groupe, de Causeries et des Animations de quartiers avec l'appui des artistes des Ulémas, des Chefs traditionnels et Coutumiers.

Cette démarche pédagogique instaure une situation de réflexion, qui met à l'épreuve les valeurs, les normes et les attitudes, des participantes lycéennes, femmes, acteurs de la société civile) face à la pratique des Mutilations Génitales Féminines. Elle permet d'amener les participants à remettre en question des croyances et des convictions considérées comme certaines car longuement véhiculées par l'éducation et le conditionnement culturel. Les contre arguments culturels sont susceptibles de remettre en cause l'adhésion passive des populations face aux MGF et de les amener à prendre conscience que l'un des piliers essentiels (on le retrouve comme justificatif au sein de toutes les composantes nationales) de cette pratique en Mauritanie qu'est l'argument religieux n'en est pas un de si solide. L'idéal serait que les Ulémas acceptent de traiter de la question lors des sermons de la prière du vendredi ou bien lors des causeries dans les quartiers.

Les stratégies de lutte contre les pratiques traditionnelles et plus particulièrement la pratique des MGF doit reposer sur des données sociologiques et culturelles. La connaissance des valeurs socioculturelles (**par exemple le gacce à savoir la honte**) des groupes cibles est une nécessité car la dimension des Représentations Culturelles joue à ce niveau un rôle essentiel. Il est impossible de changer de manière brutale des pratiques séculaires qui sont profondément ancrées dans les mentalités.

Un système social vieux de milliers d'années qui ne peut être dénué de traditions et d'habitudes profondément enracinées ne peut être ébranlé d'un seul coup. Ainsi donc toute lutte contre les pratiques qui se veut réaliste doit se baser sur les ressources culturelles

C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour l'élaboration des Contre Arguments Culturels pour faire connaître les dangers, les fausses idées et enfin pour amorcer une dynamique de changement des conduites sociales. C'est un combat de longue haleine et les exigences d'alignement aux normes juridiques internationales et de résultat immédiat peuvent tout fausser. La lutte contre les MGF suppose la conjugaison des efforts des individus venant de divers horizons ainsi que la mobilisation des populations et des différentes autorités.

Ainsi la connaissance des justifications culturelles et la prédominance du religieux dans cette pratique peuvent aider à mieux sensibiliser les populations. Faire appel aux exemples tirés de la réalité et du vécu quotidien des populations constitue le pilier de notre approche pédagogique qui se veut active et opérationnelle.

Cependant cette approche suppose aussi un effort de compréhension des pratiques traditionnelles néfastes d'où cette pertinente mise en garde de Patrice Méyer-Bisch « Il ne suffit pas d'être militant, il faut d'abord être capable de respecter et comprendre ce que les traditions culturelles portent comme forces, comme ressources d'identité. Dans le cas des mutilations génitales féminines (MGF), c'est toute la question anthropologique de la relation homme / femme qui est en jeu. L'interdit de ce traitement inhumain, cruel et dégradant fait partie des « interdits fondateurs » sans le respect desquels la dignité humaine n'est pas possible. Mais ce n'est pas un but suffisant, c'est un seuil de compréhension du respect mutuel, des relations de genre et du tissu social. »

Et enfin, nous avons tenté de comprendre comment ces pratiques traditionnelles considérées de nos jours comme des violations de la personne humaine sont perçues au sein de l'imaginaire populaire des Haalpulaar'en dans une société en profonde mutation. Il convient de souligner que la Théorie de la Contre Argumentation Culturelle que nous considérons comme notre principal apport découle de toute cette approche et elle s'est imposée à nous comme la seule voie permettant d'utiliser la langue comme ressource culturelle pour lutter contre les Pratiques Traditionnelles Néfastes et pour la promotion des droits de l'homme dans les sociétés africaines traditionnelles.

## Présentation de la Mauritanie

Ancienne colonie française, la République Islamique de Mauritanie a eu son indépendance le 28 novembre 1960.

Elle est limitée au Nord par le Sahara Occidental et l'Algérie, à l'Est par le Mali et le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Elle couvre une superficie de 1.030.700 km<sup>2</sup> pour une population de 2,548157<sup>1</sup> habitants, composée d'une communauté Arabe constituée de maures blancs et de d'anciens esclaves affranchis appelés haratines, et d'une communauté Négro-Africaine constituée de Haalpulaar, de Soninké et de Wolof.

La pratique de la mutilation génitale féminine est observée dans toutes les composantes nationales. Il convient cependant de souligner que les Wolofs ne pratiquent pas en principe l'excision et que ceux parmi eux qui se livrent à cette pratique le font à cause de la proximité géographique et culturelle. Ainsi les wolofs vivant dans leur région d'origine qu'est le Trarza ignorent la mutilation génitale féminine.

---

<sup>1</sup> Recensement Général de la population et de l'habitat 2001

## Présentation de la société Haalpulaar

### La stratification sociale de la société Haalpulaar

La société Haalpulaar est ainsi stratifiée :

Rimbe (nobles)	- Fulbe	Aristocratie politique et guerrière
	- Toorobbe	Aristocratie politique et religieuse.
	- Sebbe	Guerriers
	- Jaawanbe	Conseillers
	- Subalbe	Pêcheurs
Ñeeñbe (artisans)	- Waylube	Forgerons
	- Sakkeebe	Cordonniers
	- Maabuibe	Tisserands
	- Lawbe	Boisseliers
	- Wammaaibe	Guitaristes laudateurs
	- Awlube	Griots
Jiyaabe (esclaves)	- Maccube	Esclaves non affranchis

## Définitions et Raisons des Pratiques Traditionnelles Néfastes retenues

Est **forcé un mariage** où au moins l'une des parties ne consent pas au mariage et où la contrainte est employée. En Europe, ce phénomène peut prendre différents aspects : soit la jeune fille, résidente en Europe, est attirée à l'étranger sous un prétexte fallacieux, soit, venant de l'étranger, elle est « importée », voire achetée par un occidental ou un immigré naturalisé. Il se peut encore que les futurs époux résident déjà sur le territoire au moment du mariage.

Le **lévirat** est un type particulier de mariage où une veuve épouse le frère du défunt, afin de continuer la famille de ce dernier. Les enfants issus de ce remariage ont le même statut que les enfants du premier mari. Cette pratique, souvent forcée et combinée avec la polygamie, est notamment encore pratiquée dans certains pays africains. Le **sororat** est la pratique du remariage d'un veuf avec la sœur de son épouse. La pratique du lévirat et du sororat en tant que stratégie matrimoniale endogamique est destinée à renforcer la cohésion sociale du groupe ethnique et celle de la famille tout en permettant la protection et l'éducation des enfants.

On appelle **mariage précoce**, tout mariage au sein duquel l'un des partenaires est âgé de moins de 18 ans. Le désir de maintenir des stratégies matrimoniales dont la finalité est de préserver la cohésion sociale du groupe ethnique et d'enrayer le spectre des grossesses hors du mariage ont donné naissance au **mariage précoce**.

Le désir de sauvegarder la pureté généalogique du sang et de garantir l'honneur du groupe familial a enfanté des pratiques visant à contrôler et à surveiller la sexualité des femmes. En effet, dans une culture où la virginité est une valeur et où toute grossesse avant le mariage entraîne un déshonneur, **l'excision** apparaît comme une solution.

**Les mutilations génitales féminines** couvrent un large éventail d'opérations rituelles et non médicales, effectuées sur les organes génitaux des femmes, qui englobent toutes leur ablation partielle ou totale ou des incisions à l'intérieur du vagin.

Elles recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme. La forme la plus courante est l'excision du clitoris et des petites lèvres et la forme la plus extrême est l'infibulation. On parle de mutilation génitale car les raisons qui poussent à faire cette opération ne sont pas d'ordre médical mais purement socioculturel. L'excision (MGF) apparaît aujourd'hui comme celle qui pose le plus de défis.

**Le gavage** est une pratique traditionnelle observée en milieu maure et elle consiste à engraisser les jeunes filles en leur donnant une très grande quantité de nourriture. Le dicton maure stipule : "La femme n'occupe de l'attention que ce qu'elle occupe de l'espace". Les fillettes sont engraisées pour acquérir un indice de richesse flatteuse pour les parents ; Il est aussi considéré comme un facteur de séduction, un jeu pour se préparer au mariage. L'épouse obèse témoigne de la richesse du mari (valeur partagée par la majorité des ethnies de la région). C'est probablement là une question de vanité plus que d'esthétique. Une femme grasse, donc oisive, doit être bien pourvue de servantes et de chamelles laitières.

L'histoire nous révèle que certaines civilisations ont valorisé les *l'obésité féminine*, et vanté des endroits imposants de leurs corps. Les tableaux présentant des femmes fortes, notamment du moyen âge en Europe, témoignent largement cela. Ces perceptions de la beauté devraient être, nous le supposons, en rapport notamment avec le partage du travail et l'abondance dans des régions données...

« Cet **embonpoint**, déjà apprécié au XI et XVI siècles est demeuré un canon de la beauté maure » nous évoque Odette du Puigaudeau, qui décrit dans son œuvre « Arts et coutumes des maures » \* des conditions de gavage (chez les habitants du Nord mauritanien) et à quel point les Maures tenaient à gaver leurs filles.

Ainsi pour nous résumer nous dirons que toutes ces pratiques traditionnelles néfastes tournent autour des ces principales raisons : La fidélité conjugale, l'accomplissement de la prière, la préservation de la virginité, la défense de l'honneur du groupe familial et la quête de la pureté généalogique du sang.

## Le statut de la personne humaine

Le sentiment de *gacce*<sup>2</sup> en tant que confirmation de l'identité ontologique de l'homme ne peut être bien saisi sans un détour par la notion de personne chez les *Haalpulaar'en*. La personne est avant tout un *tagoore* c'est à dire une créature divine et qui, à ce titre a une dignité. Le *tagoore* est constitué de plusieurs éléments dont le *balndu* c'est-à-dire le corps ; le *hakkille* c'est à dire la raison ou la conscience. Il est perçu comme cette instance qui permet à l'homme de penser, de discerner le bien du mal avant toute conduite. Il y a le *fidtaandu* et le *wonki* pour désigner l'âme, la vie en un mot le principal vital. Il reste que le *wonki* renvoie surtout à l'existence c'est à dire la dimension matérielle de l'être.

La combinaison de ces éléments, l'attribut de la pensée n'est pas dans la pensée négro-africaine, une condition suffisante pour revendiquer ou conférer le statut de l'humain à quelqu'un. Contrairement à la tradition hellénique, la raison n'est pas la marque essentielle de l'homme, l'homme n'est pas seulement une substance pensante. L'homme en milieu *Haalpulaar* est une substance qui éprouve de la honte. "*Ned'do mo hersataa wonaa ned'do*" autrement dit un homme qui ne ressent pas la honte, n'est pas un homme. Le *gacce* est donc ce qui confère à l'homme son statut de la personne humaine. Il est impossible de décrire un homme, de le nommer et même de concevoir sans y rattacher le sentiment de *gacce*.

L'homme est donc un être qui éprouve ontologiquement la honte. Dans la vie de tous les jours l'homme est structuré pour éprouver de la honte afin de savoir comment il doit se comporter selon son statut, son sexe, son âge, sa situation matrimoniale, en face de son *paso*, de ses beaux-parents etc. Principe régulateur de toutes les attitudes sociales dans le milieu *Haalpulaar* où la dimension axiologique de la conduite reste prédominante, le sentiment de *gacce* est ce par quoi l'homme arrive à se comporter moralement et se distingue ainsi radicalement de l'animal. L'univers social des *Haalpulaar'en* est fortement imprégné de ce sentiment.

Le *gacce* est une valeur essentielle en ce sens que l'honneur, la dignité la retenue est ressentie en fonction du degré du sentiment de *gacce* qu'éprouve une personne. Dans une société où le *gacce* est si ancré, toute quête d'un plaisir charnel est l'objet d'une codification et d'une normalisation rigoureuse quant à leur mode d'expression et de satisfaction.



## La pratique des MGF en Mauritanie Les chiffres

### Enquête Démographique et de Santé EDS (résultats préliminaires août 2001)

Près de 3/4 des femmes mauritaniennes de 15-49 ans sont excisées

Variation selon le groupe ethnique : 92% des femmes Soninké,

72% des femmes Haalpulaar, 71% des femmes mauresques, 28% des femmes wolof

93% des femmes interrogées ont déclaré connaître l'excision

Etude de l'ONG AMLPN – 1999 Sur 21 Moughaatas enquêtées :

**dans 11 moughaatas 100 % des filles seraient excisées**

(Trarza, Brakna, Gorgol, Nouakchott, Assaba, Guidimakha et les 2 Hodhs

Enquête sur la santé de la femme dans la wilaya du Brakna -  
UNICEF/FNUAP (1994) Pratique de l'excision : 92.3 %

PAPCHILD –MSAS/FNUAP/UNICEF (1990) 84 % chez les femmes rurales,  
75 % chez les femmes urbaines

## Le début de la Recherche

Notre réflexion et l'intérêt que nous portons à la question des mutilations génitales féminines sont partis de deux faits datant de 1997. Il s'agit de la naissance de ma fille et la mort d'une fillette égyptienne suite à la pratique des MGF. En effet, le 01 juillet je venais d'être père d'une fillette et à la veille j'avais regardé un film retraçant le décès d'une petite fille égyptienne suite à une mutilation génitale. La conjugaison de ces deux faits m'a poussé à chercher les raisons de la pratique des MGF au sein de ma communauté culturelle. J'ai mis en chantier tout un système de collecte des informations qui m'ont permis de collecter un corpus sur les raisons de la pratique des MGF au sein de la société Haalpulaar.

Il reste que si nous avons appliqué pour la première fois la contre argumentation culturelle à la mutilation génitale féminine c'est parce qu'elle est une pratique transversale en Mauritanie. Elle est observée au sein de toutes les composantes nationales. Mieux la mutilation génitale féminine en tant que violation de la dignité de la femme est à l'origine de certaines dérives des pratiques traditionnelles sont inacceptables moralement. La mutilation génitale féminine en tant que rite de passage se faisait entre 10 et 12 ans. De nos jours elle se fait entre 0 et 3 mois pour masquer le caractère choquant et traumatisant de l'opération pour la jeune fille. Il n'y a aucun doute que la crise économique et la mondialisation ont entraîné une dérégulation sociale source de malaise. Face à cette situation, la tradition est de plus en plus utilisée comme un refuge. Cependant, il y a lieu de souligner qu'aucune pratique qui viole la dignité de l'homme ne saurait être acceptée comme concourant à la construction d'une identité

« La dignité humaine ne peut pas être une notion universelle à contenu positif : elle se découvre peu à peu par définition de l'inhumain. Chaque droit humain détermine un seuil un « inter-dit » fondateur, le « dit » de la loi qui fiabilise l'intersubjectif. C'est l'interdit qui lie,

car sa négation définit un espace commun de liberté : l'interdit de mentir, c'est la permission de penser par le dialogue, et d'agir en interaction. L'interdit de mutiler une fille, c'est une libération pour penser autrement les relations de genre. Ce n'est pas une obligation d'être égalitariste. Le seuil d'exigence qui s'élève pour interdire l'inhumain élargit le champ de la compréhension. »

### Les difficultés rencontrées

La première difficulté renvoie à l'usage des concepts pour nommer la mutilation génitale féminine. Les termes utilisés n'ont rien avoir avec la pratique des mutilations génitales féminines et il faut donc une réelle prise de conscience des concepts véhiculés pour attirer l'attention sur le voile du silence qui entoure cette pratique. En effet le terme *Haddaade* qui désigne l'excision signifie littéralement « nouer un pagne » La mutilation génitale féminine est aussi considérée comme « une affaire de femme » et dès le début de mes recherches, il y a eu une très grande incompréhension de mon entourage. Agacée par mon intérêt pour cette question ma maman me fit cette remarque « *Un homme de ton rang social ne doit pas s'intéresser au dessous des femmes* »

Cette affirmation devient intelligible quand on la replace dans le contexte de la société Haalpulaar où ce sont les forgerons qui sont dépositaires de la culture érotique. La mutilation génitale féminine est comme tout sujet ayant trait à la gestion de la sexualité féminine au sein de la société Haalpulaar un sujet tabou Pour vaincre cette hostilité et casser les résistances socioculturelles nous avons eu à user de notre connaissance de la langue et des tournures dialectales pour véhiculer et traduire des informations liées à la sexualité. Et enfin, il convient de souligner que pour combattre les pratiques traditionnelles néfastes, il faut avant tout débusquer les concepts qui renvoient à cette pratique mais aussi savoir de démasquer les tabous ayant trait à cette pratique au sein de la mémoire collective de la société Haalpulaar

### Les questions de départ

La mise en route de cette réflexion est articulée autour d'un ensemble de questions.

Comment faire pour dévaloriser la pratique des mutilations génitales féminines dans l'imaginaire mauritanien ? La forte demande en filles vierges sur le marché matrimonial n'est elle pas l'une des principales raisons du non engagement des hommes pour l'éradication de cette pratique ?

Comment ce fait il que malgré les différentes actions menées par les pouvoirs publics, les ongs et la société civile cette pratique n'ait pas reculé en Mauritanie ? La pratique de la mutilation génitale féminine peut elle se concevoir en dehors d'un cadre sociale imprégné du mythe de la pureté généalogique du sang ?

La pratique de la mutilation génitale féminine constitue elle un puissant bouclier contre les actes jugés les plus honteux ? Comment mettre en chantier un mode de communication qui ne choque pas les populations autrement dit comment se servir de la culture pour lutter des pratiques culturelles profondément ancrées dans les mentalités ?

Comment faire une jonction entre nos pratiques traditionnelles et les normes internationales relatives à la protection des droits de la personne humaine ? Comment lutter contre les violences faites aux femmes en Mauritanie ? Comment s'affranchir des particularismes culturels concourant à l'identité d'un groupe ethnique pour s'insérer dans des normes universelles ? N'y a-t-il pas un décalage entre la réalité et la manière dont les pratiques traditionnelles néfastes sont perçus dans l'imaginaire populaire des populations ?

Est-il possible pour une fille vierge, dans une société dominée par l'ignorance sexuelle, l'occultation de la nature des relations sexuelles, les affabulations et autres balivernes d'imaginer la réalité des effets futures qui résultent de l'ablation de cette partie de du corps ou de sin non ablation ?

L'impossibilité d'imaginer ces effets ne rend-t-elle pas caduque qu'un consentement de la fille ?

## Les hypothèses

Pour répondre à cette série de questions nous avançons les hypothèses suivantes : **Plus, la femme est considérée comme le garant de l'honneur du groupe familial, plus la pratique de l'excision est fortement observée.**

Autrement dit la quête de la modestie sexuelle des femmes est l'une des causes essentielles des MGF en Mauritanie, au détriment de la dignité et de la santé des femmes mauritaniennes.

Un tel constat fait apparaître un curieux paradoxe, une attribution positive accompagnée d'une sanction négative. En effet, la femme est perçue comme un être important et valeureux. Ce statut privilégié devrait en toute logique interdire toute pratique néfaste sur les femmes.

Il faut noter que l'égoïsme des hommes, leur désir de possession et le poids des traditions est si forts qu'ils évacuent toute de logique.

En dehors de la surveillance sociale, de la discipline culturelle du corps la pratique des MGF est perçue comme un puissant bouclier contre le désir sexuel des femmes elle est censé prévenir la perte de la virginité et les grossesses en dehors des liens du mariage qui sont considérées des actes extrêmement honteux

## La méthodologie

La méthodologie suivie pour comprendre la pratique des mutilations génitales féminines au sein de la communauté Haalpulaar'en de Kaédi et élaborer les contre arguments culturels est la suivante :

Nous avons dans un premier temps rencontré les mères des fillettes, les exciseuses traditionnelles, les théologiens, les pères de famille et enfin des adolescentes pour recueillir les arguments culturels c'est à dire l'ensemble des procédés de justification et de légitimation de la pratique des mutilations génitales féminines Il convient cependant de souligner que lors de notre rencontre avec les adolescentes, nous avons surtout cherché à obtenir des informations sur leurs perceptions de la pratique des mutilations génitales féminines Ce recueil s'est accompagné de la recherche du degré de connaissance des dites personnes ressources des dangers liées à cette pratique.

Dans un deuxième temps nous avons rencontré les exciseuses traditionnelles pour obtenir des informations sur leur rang social, leur âge, les connaissances (entendez par là les formules magiques et les chansons qui accompagnent cette pratique), les techniques médicales, les modalités pratiques de l'excision, les instruments utilisés, le mode de transmission de la connaissance, le lieu, l'âge des fillettes excisées, les femmes qui amènent les fillettes et la nature des dons liés à ces prestations.

Et enfin dans un troisième temps nous avons rencontré le personnel médical qui se livre à cette pratique, ainsi que les mères de famille déjà conscientes des dangers de la pratique des mutilations génitales féminines et qui ne déclarent pour autant contre la pratique. Notre intention étant de connaître les véritables raisons de cette hésitation, disons de cette peur. Cette approche nous a permis de collecter des chansons, des mythes, des proverbes et des sentences ayant pour fonction de justifier culturellement et de légitimer la pratique des mutilations génitales féminines sans oublier l'argument religieux.

C'est muni de ces arguments culturels que nous avons procédé à l'élaboration des contre arguments culturels. Durant cette phase, il s'agit de vérifier la pertinence et l'opérationnalité des arguments culturels en les confrontant à la réalité et au vécu quotidien des populations. Après avoir émis quelques contre arguments culturels, nous sommes allés sur le terrain rencontrer les femmes et pour recueillir et partager leurs expériences. On s'est rendu compte que non seulement la pratique des mutilations génitales féminines n'est pas ce puissant bouclier qui permet de domestiquer la sexualité pour prévenir les actes jugés honteux mais qu'elle était très dangereuse.

Alors quelle attitude face à cet argument culturel qui dit « **Debbo haalpulaar mo haddaaki wonaa deddo haalpulaar** » c'est-à-dire qu'une femme haalpulaar non excisée n'est pas une femme haalpulaar. Il fallait donc leur expliquer que la quête de l'identité ne saurait se faire par des moyens qui violent la dignité de la femme et qu'aucune culture ne peut se prévaloir d'une spécificité allant dans ce sens. Cependant il faut noter que lors de cette première étape de nos travaux, nous n'avons pas cherché à recueillir l'expérience des adolescentes relatives aux des mutilations génitales féminines ni à faire les partager celle des mères de famille.

Cette méthodologie a été approfondie suite notre rencontre avec le Professeur Patrice Meyer-Bisch dont les définitions de la culture et des droits culturels nous ont amené à mettre en chantier la philosophie des contre arguments culturels. En effet ses analyses m'ont poussé

à revoir la nature de ma collaboration avec les jeunes filles de Kaédi. Nous sommes retournés sur le terrain et nous avons décidé de les impliquer et de les responsabiliser et de cette initiative sont nées ces contre arguments culturels poignants et pertinents sur la pratique des mutilations génitales féminines.

Cependant l'énoncé qui m'a le plus impressionné est celui qui a été fait par Kadia MBAYE à savoir « Haddinnde suka debbo battuzo hakkille way kono xeevaade zum ni » à savoir que le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol

### La définition des contre arguments culturels

La contre argumentation culturelle est une stratégie culturelle destinée à combattre et à dévaloriser certaines pratiques traditionnelles néfastes. Les contre arguments culturels forment un procédé qui consiste à s'appuyer sur la culture pour dévaloriser certaines pratiques traditionnelles qui sont dangereuses sur le plan médical, non conformes au respect des Droits de l'homme et qui ne sont pas une obligation religieuse afin de changer les attitudes, les comportements et les conduites sociales des populations. Pour ce faire il faut s'attaquer à la sphère de légitimation des dites pratiques dans l'imaginaire populaire mauritanien.

### Le pourquoi de contre la argumentation culturelle

Le choix de l'application de la contre argumentation culturelle sur la pratique des mutilations génitales féminines est liée au fait que c'est la pratique traditionnelle néfaste la plus répandue. Elle est observée presque par toutes les composantes nationales mauritaniennes. (Voir les chiffres des mutilations génitales féminines)

Cette stratégie culturelle est due au fait que toutes les autres formes d'approche (sanitaire, juridique et économique) qui se manifestent sous la forme de sensibilisation sur les méfaits des MGF, sur la pénalisation des MGF et sur la reconversion des exciseuses traditionnelles n'ont pas donné les résultats escomptés en Mauritanie.

Certes les vertus de la pénalisation sont réelles. Elle aide à débarrasser les gens des mystifications et des balivernes qui dominent leur esprit, le remplit d'illusions et les incitent à pratiquer ce qui est contraire à leur intérêt. Mieux, elle essaie de leur faire prendre conscience qu'en criminalisant ce genre d'actes, elle traduit et préserve leurs intérêts en leur expliquant les effets négatifs de cet acte. Malgré ces vertus elle n'aura aucun impact si les populations n'y adhèrent pas.

Alors nous nous sommes dits pourquoi ne pas tenter avec la contre argumentation et essayer de voir dans quelle mesure la combiner avec les autres formes de stratégies.

### La fonction des contre arguments culturels

La fonction des contre arguments culturels est de délégitimer et de déconstruire les pratiques traditionnelles néfastes que sont les mutilations génitales féminines, le lévirat et le sororat, les mariages précoces, le gavage et les tabous alimentaires.

Mieux, elle vise à long terme à dévaloriser les pratiques traditionnelles dans l'imaginaire populaire des mauritaniens. C'est la raison pour laquelle tous les modes de véhicule de l'information dans les sociétés traditionnelles seront identifiés et mis à contribution

La contre argumentation culturelle est une invitation à l'introspection et au changement des comportements et des conduites sociales. Il s'agit d'intégrer dans le système des représentations culturelles africaines, le goût de l'introspection et de l'argumentaire rationnel.

**« La modernité réside dans un effort interne gigantesque que doivent mener les élites africaines dans la remise en cause courageuse de ce qui, dans leur culture est mortifère. Il leur faudrait accepter de perdre ce qui est mort dans leur culture, d'en faire le deuil, un deuil actif au sens freudien du terme, pour redevenir créateur comme leurs ancêtres l'ont été. En d'autres termes, la modernité est un long processus de construction et de déconstruction de soi »**

Il convient de souligner que l'investigation rationnelle est la mère de l'esprit critique qui est à la base des progrès tant au niveau scientifique, technique, sanitaire que dans la gestion des affaires de la cité et de l'amélioration des indicateurs de qualité l'espace socio politique en Occident. La démocratie ne repose-t-elle pas sur cette confiance que tout individu doué de raison est apte à choisir et à se comporter selon les lois dont la finalité est de réguler la vie en société garantissant l'ordre et la paix ? Que l'on ne vienne donc pas nous rétorquer que la contre argumentation culturelle met surtout en avant la raison et la puissance de la logique. Que serait un individu sans la raison, en un mot sans cette faculté d'analyse et de discernement ?

Il est curieux de constater que dès que la théorie de la contre argumentation culturelle est abordée, la question de la spécificité ressurgit. Il est donc temps que les Africains mettent fin à la conspiration du silence qui entoure les pratiques traditionnelles et se dépouillent de ces dites pratiques et croyances qui sont dangereuses sur le plan sanitaire et qui constituent de graves violations des droits de la personne humaine.

La contre argumentation culturelle reste ouvert à tous les apports ayant pour objectifs de combattre les pratiques traditionnelles néfastes. Ainsi certains contre arguments culturels ont un aspect sanitaire : "Haddinnde debbo ina adda cazeele jibinirgol" c'est-à-dire que la pratique de l'excision peut entraîner des complications au moment de l'accouchement.

Un aspect juridique : "Laamu ina hazi kaddinngol sukaave" à savoir que L'Etat interdit la pratique de l'excision.

-psychologique : "∇ande rewve ndawi ,anndu koy so tawi a haddaaki aza qakki"

Saches que le jour où les femmes se mettent en valeur, si tu es excisée tu y vas avec un handicap.

-émotionnel : "Haddina zawa ndewaagu lembel mo haddaaki zafta zum"

Une femme haalpulaar excisée voit sa coépouse wolof devenir la préférée de leur époux

Et enfin, éthique : «Haddinnde debbo battuzo hakkille way kono

xeevaade zum ni» Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol

Et enfin la contre argumente culturelle fait appel à l'histoire. Nous avons cherché dans notre patrimoine culturel des figures légendaires qui ont incarné des valeurs positives telles que la droiture, l'honnêteté, le sens de la dignité et le refus de la compromission en toutes circonstances. Il s'agit de Hamme Birom Mody KOME et de Seegu Bali qui sont encore considérées de nos jours comme des héros dont l'évocation des faits qui exercent une forte fascination dans l'imaginaire populaire des Haalpulaar'en de la Vallée du fleuve Sénégal

La réhabilitation des figures légendaires permet de contre balancer les fausses valeurs véhiculées par la culture pour légitimer la corruption et le détournement des deniers publics. Par cette réhabilitation la contre argumentation culturelle permettra d'impulser de nouvelles conduites, de valoriser certains comportements et de criminaliser l'éthique  $\chi\epsilon\zeta\zeta\omicron$  fondée sur la violence et l'accaparement.

### Le support et les canons de la communication

Dans une société orale comme celle de la communauté Haalpulaar'en de Kaédi, la mémoire collective joue un rôle capital. Les faits et gestes des individus sont rapportés par des chansons. Le poids des mots exerce une réelle emprise sur le vécu quotidien des populations et le désir de défendre son prestige social reste très fort. Le mot installe l'individu dans sa dignité culturelle. Il est ce par quoi, on lui signifie qu'il est le bienvenu, qu'on a de la considération pour lui et qu'il est un « **Tagoore** » c'est à dire une créature qui mérite du respect. Ce climat d'échanges des mots fait qu'il devient un sujet apte à recevoir, à donner et à partager.

L'appropriation des droits humains passe nécessairement par les canons des ressources culturelles que sont la langue et les proverbes. C'est le lieu de connexions et de partage des expériences et des acquis entre les humains. C'est dans ce contexte que Amadou BA affirme que : « La langue et la culture ont de tout temps constitué les principaux attributs par lesquels les peuples déterminent leur identité et se valorisent face aux autres. C'est aussi les attributs pour lesquels l'autre est admiré, l'autre est méprisé, l'autre est accepté, l'autre est refusé. La langue est l'âme d'un peuple. L'âme, ce n'est pas seulement ce qui donne la fierté d'être et d'exister, c'est ce qui permet d'exister, c'est ce qui fait vivre. C'est pourquoi l'âme exige de tout temps respect et considération. Sans âme l'humain ne vit point, n'existe point. Ainsi, les conflits entre la culture et les droits deviennent des conflits pour l'existence pour la vie ».

Et concernant la langue Amadou BA souligne que : « Les Proverbes sont un moyen typique de transmission de la tradition et du savoir traditionnel. Ils sont peut-être un des derniers moyens de transmission de ce savoir qui continue à jouer un rôle important dans les contextes quotidiens, traditionnels et modernes»

Il ressort de ces multiples assertions que dans toutes les sociétés humaines, les considérations ayant trait aux droits de l'homme et au respect de la dignité humaine sont présentes même si elles ne sont pas codifiées.

La philosophie des contre arguments culturels inspirée des travaux de l'école de Fribourg sur les droits culturels

**Observer**-----La pratique, les protagonistes, le rituel,  
les instruments, les contre prestations,  
les techniques médicales, le savoir faire,  
les formules et les chansons  
qui accompagnent cette pratique

**Recueillir**-----Les arguments culturels et les différents modes  
de véhicule de ces dits arguments culturels  
à savoir les dictons, les sentences, les mythes, les chansons  
et les proverbes

**Confronter**-----Les arguments culturels avec la réalité et le  
vécu quotidien des populations afin de tester  
leur degré d'opérationnalité et de déceler les lacunes  
et les zones d'ombres

**Partager**-----Les expériences personnelles selon le profil,  
les témoignages, les confidences, les expériences  
des autres pays de la sous région

**Impliquer** -----les adolescentes les mères de famille, les Ulémas,  
les ONGs, les directeurs des Etablissements scolaires  
et des centre de formation professionnelle dans la  
recherche des contre arguments culturels à partir des  
expériences, des témoignages, des confidences et  
du résultat de la confrontation des ces dits  
arguments culturels avec le vécu quotidien  
des populations.

**Responsabiliser**-----Les adolescentes, les mères de famille  
les pères de famille , les Ulémas les autorités  
et la société civile afin qu'ils deviennent  
des acteurs vecteurs de la sensibilisation sur  
les méfaits de la pratique des MGF

---

**Cette méthodologie est le fruit de la collaboration avec l'IIEDH de Fribourg**



## Les arguments culturels

*Haddaade ina haza koyeera*  
L'excision empêche le déshonneur

*Haddade ina haza debbo fergitaade*  
L'excision garantit la préservation de la virginité

*So a nanii yoo male o hadi*  
Si vous entendez cette, on a à faire à une vierge

*Haddaade ina tonnga fiztaandu*  
L'excision éduque et atténue le plaisir charnel

*So debbo haddaaki resata zum ko naalanke*  
Une femme non excisée sera mariée par un troubadour

*Debbo ko penngal asko*  
La femme est le pilier de la généalogie

*Yoo gundo res gundo*  
Que le varan se marie au varan

*Kummba haddii camaaba jibina*  
Kumba porta le pagne et enfanta d'un héros

*So debbo haddaaki juulata*  
Une femme non excisée ne peut pas prier

*So debbo haddaaki wawa weltinde fiztaandu jom galle mum*  
Une femme non excisée n'est pas attrayante sexuellement pour un homme

"Haddinnde sukaave rewve ko e aadaaji men njeya"  
Le fait d'exciser les fillettes fait partie intégrante de nos traditions

« Ko adaaji ndeeni lenyol"  
Ce sont les traditions qui préservent l'identité du groupe ethnique

«Nezzo yoo faasno ko jey"  
Tout homme doit être fier de ce qui fait partie de son identité

## Les contre arguments culturels en Pulaar

*Haddaade hazata koyere*

L'excision n'empêche pas le déshonneur

*Ko mi dimo ko mi dimo, ko so heege acci*  
Je suis digne, je suis digne pourvu qu'il n'y ait pas la famine

*Haddaade hazata debbo fergitaade*  
L'excision ne permet pas de préserver la virginité

*Haddaade toqngata fiztaandu*  
L'excision n'est pas un bouclier contre le désir charnel

*Haddaade hazaata debbo rewde mbellamma aduna*  
L'excision n'empêche pas une femme de se laisser aller

*Yimve ko xibbe*  
Les êtres humains sont des fruits

*Yimve ko tekke*  
Les êtres humains sont des morceaux de tissu

*Vizzo jibinte artataa*  
Chaque enfant suit son destin

*Mbeewa ina diwa biyi mum, ara sora*  
La personnalité n'est pas un fait héréditaire

*Haalpulaar en ina ndesondira e rewve jolfuve*  
Les haalpulaar'en se marient avec les femmes wolofs

*Rewve aarabeve jibinama makka ina njuula, ina kajjoyaa, kono kaddaaki*  
Les mecquoises prient et font le pèlerinage pourtant elles ne sont pas excisées

«*Haddinnde debbo battudo hakkille way kono xeevaade zum niium ni*»  
Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol

«*Xeevaade debbo ko hersinnde zum*»  
Le viol porte atteinte à l'honneur et la dignité de la fille

«*Xeevuya ko uure nde sellata*»  
Le viol est une blessure qui ne cicatrise jamais

"Wonaa aada fof moxxi, ngol jimol njennoore xeekiraave ko teskeede moxxani  
Il n'est dit que toutes les traditions sont bonnes, pour preuve le cérémonial de blâme des belles sœurs a été complétement abandonné pour inconvenance

« Accude won hen e adaaji firtataa ngoroondi lenyol"  
Le fait d'abandonner certaines traditions ne porte nullement atteinte à l'identité du groupe ethnique

## Les fondements socioculturels des Mutilations Génitales Féminines

La femme mauritanienne, considérée comme la gardienne des valeurs morales doit avoir un comportement exemplaire aussi bien dans la société que dans la famille (fidélité au mari, disponibilité, obéissance et soumission) et c'est pour atteindre cet objectif que ces principales raisons que nous nommons **arguments culturels** ont été avancées.

### **La défense de l'honneur du groupe familial**

Dans un milieu social où le prestige ainsi que la reconnaissance et la considération sociales dépendent de l'honneur, tous les faits et gestes sont strictement codifiés et surveillés. C'est ainsi que dès la petite enfance la jeune fille est soumise à une rigoureuse discipline culturelle destinée à domestiquer ses sentiments, ses désirs et couvrir son corps lui inculquant le sentiment de honte. Le corps de la femme est perçu comme le siège de la honte source du déshonneur. Dans un tel milieu socioculturel la domestication de l'appétit sexuel des femmes devient l'objet d'un enjeu capital

La peur de perdre son honneur joue donc un rôle important dans la pratique des MGF au sein de la société mauritanienne et les autres arguments apparaissent comme un prolongement de la défense de l'honneur.

### **La préservation de la virginité**

La préservation de la virginité est une préoccupation centrale des parents de la jeune fille et plus particulièrement de sa mère. Dès l'enfance la jeune fille est structurée pour éprouver de la honte. Pour ce faire les manières de parler, de s'asseoir, de rire et de s'habiller lui sont inculquées avec une extrême rigueur. On lui apprend aussi à ne pas extérioriser ses sentiments car le faire est interprété comme une absence de pudeur et vergogne. C'est dire que la discipline culturelle du corps de la femme est un souci constant même si les traditions de claustration vestimentaire sont inconnues. "*Un accident*" donc de préserver sa virginité jusqu'à cette étape cruciale et décisive qu'est le mariage.

Le jour du mariage, on attend avec impatience le verdict car il y va de l'honneur de la fille, de son groupe, de la survie de son ménage, ainsi que de la considération de son mari. En effet, la virginité a un coût. La jeune fille trouvée vierge lors du mariage est considérée comme une femme vertueuse qui confère de l'importance à la valeur de son corps.

Mieux on chante pour elle une chanson qui fait l'apologie de la virginité et les éloges de la nouvelle mariée qui a su préserver sa virginité. Après la chanson, il y a les différents cadeaux de la part du mari, de ses amis, de la mère du mari et souvent des parents de la mariée. Mais ce qui est le plus important en ces moments solennels, c'est l'extrême valorisation de la mariée et de sa mère.

### **Le bouclier contre les plaisirs charnels**

Une grossesse avant le mariage constitue l'un des actes les plus redoutés car le plus honteux. Dans une société à tradition orale comme la notre, la mémoire collective joue le rôle d'une bibliothèque. Les faits et gestes sont archivés et exprimés sous la forme de chanson. Tout acte honteux qui porte atteinte à l'honneur d'un individu et de sa famille reste inoubliable. Les stratégies de lutte contre les grossesses avant le mariage passent par la préservation de la virginité.

### **La pureté généalogique du sang**

La cohésion du groupe ethnique, ainsi que la préservation des marqueurs culturels qui permettent de lire et de comprendre le fonctionnement de la société mauritanienne passent par le respect strict des stratégies matrimoniales endogamiques qui permettent de garantir

la pureté généalogique du sang. La pratique de l'exogamie est fortement combattue parce qu'elle brouille le tissu social ainsi que les repères axiologiques.

En effet tout mélange de sang porte atteinte à la logique traditionnelle qui considère comme contraire à la nature. Les stratégies pour préserver la pureté généalogique du sang sont rigoureusement codifiées. C'est par la femme et le mariage consanguin que se perpétue la pureté généalogique du sang. "Un bouclage consanguin" est de rigueur pour atteindre cet objectif. Mieux on considère que l'excision confère à la femme certaines qualités morales : la fidélité au mari et la retenue.

### **La descendance glorieuse**

Dans toute société il y a des personnages illustres qui incarnent les modèles de conduite ainsi que l'idéal de bravoure. Dans une communauté en perpétuel combat contre l'hostilité de la nature les qualités telles que la bravoure, la témérité, la connaissance sont des vertus érigées en valeur absolue. Le destin d'un enfant est fortement dépendant des qualités morales de sa mère. Il s'agit d'une croyance profondément ancrée dans les mentalités.

### **Les vertus conjugales**

Une femme non excisée ne peut plaire à son mari. Il faut entendre par cette sentence qu'une femme excisée est plus attrayante sexuellement pour un homme. Cette fausse perception témoigne du degré de conditionnement culturel des femmes qui doivent faire abstraction de leur propre personne pour plaire aux hommes. Cet argument prend toute son ampleur dans un cadre social marqué par le phénomène des "vieilles filles" et la montée de la polygamie. Compte tenu des critères de sélection du futur conjoint beaucoup de filles ne parviennent pas à se marier. Le vocable vertus conjugales renferme des qualités physiques et personnelles (charme), ainsi que des qualités morales (fidélité) et un savoir être et faire destinés à plaire au mari.

Il ressort de tous ces arguments que la pratique des mutilations génitales féminines est essentiellement perçue comme un bouclier contre les comportements déviants qui sont jugés honteux et qui portent atteinte à l'honneur du groupe familial. Il faut noter que ces arguments ne sont que des préjugés sans fondement et ne résistent pas à l'assaut des contre arguments culturels.

<b>La dimension pédagogique des contre arguments culturels</b>
--

La contre argumentation s'articule autour des concepts de *Hattaade*(constater) et *Teskaade*

(Mémoriser) qui incitent à la réflexion. Ainsi par cette forme de pédagogie active, nous avons voulu amener les populations et plus particulièrement les jeunes lycéennes à s'approprier cette théorie. La pertinence et le poids des contre argumentation culturelle est due au fait qu'elle découle de l'observation rigoureuse de la réalité et du vécu quotidien des populations mauritaniennes.

Eduquer en faisant passer un message qui ne heurte pas les mentalités, sensibiliser en faisant rire, éveiller et amener les groupes cibles à se poser des questions mieux à adhérer et à s'approprier le discours pour modifier les comportements tel est le credo de l'Equipe de Recherches sur les Mutilations Génitales Féminines

Ainsi par ses multiples aspects, la théorie de la contre argumentation culturelle est un moyen pour contourner le caractère tabou de toutes les questions relatives à la sexualité au sein de la société Haalpulaar.

Elle permet de combattre l'ignorance et de perturber l'édifice de justification et de légitimation de la pratique des mutilations génitales féminines Elle installe le doute et stimule la réflexion face à des arguments culturels qui ne laissent la place à aucune forme de remise en question car formulés et présentés comme des vérités certaines et immuables. Ce corpus ethnographique qui contient les contre arguments culturels est provisoire quand on sait que la lutte contre les mutilations génitales féminines continue et que ce corpus s'enrichit avec le dit combat pour le respect des droits de la femme.

Le sens de l'honneur est profondément ancré dans les mentalités d'où cette fierté et cet amour propre qui souvent frisent le ridicule. Il s'agit d'attirer l'attention des populations et plus particulièrement celle des femmes sur le fait que l'excision n'empêche nullement le déshonneur et cet argument peut-être illustré par les nouvelles conduites sociales. "**Hors normes** " qui ont émergé au cours des trois dernières décennies de sécheresse qui ont entraîné la raréfaction des ressources halieutiques et agropastorales principales sources de revenus des populations mauritaniennes.

### **L'excision n'est pas une solution contre les grossesses hors des liens du mariage**

Les grossesses avant le mariage bien que très fortement reprobées existent tout de même. Il arrive même qu'une fille qui ait eu « **un accident** » selon l'expression couramment utilisée par les populations parvient quelques années plus tard à se marier. Il apparaît de plus en plus évident que l'excision n'est pas ce prétendu puissant bouclier contre le plaisir charnel. La peur de la honte liée à une grossesse avant le mariage a été fortement atténué par les méthodes contraceptives modernes. Il convient cependant de souligner que tout acte commis à une période de la vie et qui est non conforme aux normes de conduites morales et religieuses constitue un obstacle de taille pour le mariage.

### **L'excision ne peut apprivoiser les désirs**

Le comportement actuel de la femme *diwo* (femme divorcée) est un argument de poids pour démontrer qu'il n'y a pas une relation logique entre la conduite morale et le fait d'être excisé.

En effet, on a observé un nouveau phénomène de femmes divorcées qui se transforment en célibataires endurcies et qui de ce fait deviennent fortement courtisées.

### **La pureté généalogique du sang est un mythe**

Le souci de pureté est une préoccupation essentielle au sein de cette communauté où tout récit généalogique pris dans la lignée censée être la plus pure. ET pourtant “ *Il n’y a pas de généalogie sans brisure* ” affirmait le professeur Oumar Bâ qui est un ardent défenseur de nos valeurs socioculturelles. IL considère que toute famille a quelque part un élément qui constitue une tache.

### **Chaque enfant suit son destin**

La croyance au fait que la pratique des MGF garantit une descendance glorieuse ne résiste pas à une analyse critique. La primauté des valeurs matérielles a fortement perturbé la notion de gloire. Aujourd’hui, le plus glorieux c’est le plus nanti et tout le monde ne parle que de ses faits et gestes. « Les actes glorieux ne sont plus les actes glorieux d’aujourd’hui. Le glorieux est entaché d’une forte connotation financière et matérielle » affirme Babacar DIOUF<sup>3</sup>. Ce beau constat est un appel à la raison et au son sens.

### **Les mecquoises prient et font le pèlerinage pourtant elles ne sont pas excisées**

Le poids de la religion dans les conduites et les pratiques sociales est très important. La Mecque est perçue comme un lieu où se manifeste l’esprit de la Charia Islamique. Une grande majorité des femmes interrogées ignorent que la pratique de l’excision n’est pas en vigueur en Arabie Saoudite. Le lieu saint exerce une telle fascination sur l’imaginaire populaire des mauritaniens que la vulgarisation de cette idée risque d’ébranler bien des convictions bien ancrées, il faut aussi souligner que la plupart des marabouts n’ont pas une grande culture générale.

Ils ignorent le plus souvent cette réalité et s’enferment donc dans une interprétation littérale des Hadiths. Il ne vient à l’esprit de personne de dire que les femmes wolofs sont inaptes à la prière parce qu’elles ne sont pas excisées. Dans les clauses qui fixent le mariage entre un musulman et une femme appartenant “ aux gens du livre ”, il n’y a aucune référence à l’excision. Il faut donc insister sur cet argument pour infléchir les conduites sociales.

### **Le statut de la femme divorcée ou la diwo**

---

<sup>3</sup> Diouf (B) - Le témoin N° 551 du 9 mars 2001 - page 2

L'observation rigoureuse du vécu quotidien des populations laisse apparaître beaucoup de failles quant à l'argument culturel véhiculant l'idée selon laquelle une femme excisée "*reste tranquille*" "*Haddinnde ina δεξνα debbo*". Cet argument ne résiste pas face à la réalité. En effet, non seulement le fait de préserver la virginité jusqu'au mariage ne saurait être une garantie de fidélité conjugale dans le futur. Mieux le comportement actuel de la *diwo* (une femme divorcée et qui est à la recherche d'un nouveau mari) prouve la caducité d'un tel argument.

Le libertinage sexuel auquel se livre la *diwo* de manière voilée mais très perceptible par la collectivité est un argument de taille dans la lutte contre les mutilations génitales féminines. En effet, on voit bien que malgré la modestie sexuelle censée être obtenue, le désir de s'enrichir et de paraître peuvent bien réveiller un instinct sexuel que l'on croyait apprivoisé et endormi par l'excision.

### **Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol**

Le fait d'exciser une fille déjà consciente est très gênant et elle ressemble à une forme de persécution de la jeune fille dont toute la discipline culturelle du corps consiste à dire que ses parties intimes doivent être touchées que par son futur époux. Il convient de souligner que Xeevaade signifie viol et le viol est perçu au sein de la société Haalpulaar comme une transgression d'un interdit qui porte à l'honneur et la dignité de la femme.

Le viol est perçu une blessure qui ne cicatrise jamais « Xeevuya ko uure nde sellata » mais aussi comme la porte d'entrée du désordre au sein d'un groupe ethnique en ce sens qu'elle perturbe les stratégies matrimoniales. La mutilation génitale féminine entraîne une souffrance morale et émotionnelle car elle est vécue comme un honte qui porte atteinte à l'honneur et la dignité de la fille comme le clame cet émouvant et pertinent contre argument culturel élaboré par cette jeune adolescente de Kaédi «Xeevaade debbo ko hersinnde zum ».

La philosophie de la contre argumentation culturelle appliquée aux droits de l'homme en général
---

**Identifier** les mécanismes de protection des droits de l'homme dans la société Haalpulaar en interrogeant le patrimoine culturel. Cette étape est destinée au recueil et à la collecte des proverbes, des dictons, des sentences et des assertions ayant trait aux droits de l'homme

**Recenser** les différents arguments culturels justifiant certaines pratiques ou violences contre les enfants et les femmes et qui peuvent être considérées comme des violations des droits de la personne humaine.

**Observer** les pratiques considérées comme des violations des droits humains et recueillir les témoignages auprès des victimes et les amener à oser témoigner en public sur les préjudices subis

**Exalter** le sens de la dignité de l'honneur et de la considération due à toute personne en se basant sur les valeurs structurantes de la personnalité africaine.

**Elabore** des Contre Arguments Culturels qui condamnent, dénoncent et en même temps qui revalorisent toutes les procédures de protections de droit de la personne humaine. Cela suppose de prendre le soin de voir comment le sujet traité est perçu dans l'imaginaire populaire des populations. Ce principe de précaution est du au fait que chaque culture a des canons précis pour véhiculer et traiter les informations.

**Tester** les différents contre arguments culturels auprès des groupes cibles Ce test permettra de savoir le degré de réceptivité et d'adhésion des populations par rapport aux contre argumentations élaborés. Mieux ce test permet de savoir le seuil de tolérance des énoncés et du contenu par les populations.

## Les motifs de satisfaction

Cette prise en charge des adolescentes de leur propre destin constitue pour nous un réel motif de satisfaction. La mise en confiance le respect et la considération sociale que nous éprouvons à l'endroit de ces jeunes filles ont réveillé et stimulé leur esprit de créativité. Elles



sont désormais capables de mener un débat et d'échanger des informations et des expériences sur toutes les pratiques néfastes. La théorie de la Contre Argumentation Culturelle prend son petit son bout de chemin et certains pays africains comme le Sénégal, le Niger, le Mali et même en Europe où l'on trouve de fortes poches de communautés Haalpulaar'en utilisent cette stratégie culturelle de lutte contre les violations des droits de la femme. Notre équipe se bat pour trouver des financements pour attaquer les autres pratiques traditionnelles qui constituent de graves violations des droits de la femme.

## Les recommandations

Les recommandations suivantes sont susceptibles d'être retenues dans le cadre de la lutte contre les mutilations génitales féminines dans toutes les sociétés africaines traditionnelles et plus particulièrement la société Haalpulaar

**Identifier** les villes, les villages et les groupes où la pratique des mutilations génitales féminine est très élevée.

**Etablir** un dialogue permanent avec les autorités sanitaires et le personnel des structures scolaires

**Collaborer** et **sensibiliser** les associations villageoises ou ethniques à fin de mener des actions à l'endroit des mères de famille

**Alerter** les mères de famille sur les poursuites judiciaires éventuelles en cas de mutilation des fillettes

**Mettre** à la disposition et soumettre à la critique les contre arguments culturels aux mères de familles

## Conclusion

La contre argumentation culturelle est un procédé pédagogique dynamique. Elle interpelle populations et les associe à la recherche des solutions de leurs problèmes. Elle est aussi un

outil rationnel d'investigation des fondements des pratiques traditionnelles néfastes et un moyen de résistance culturelle face à la stupidité dont toute culture humaine reste tributaire

Et il convient enfin de souligner que la contre argumentation culturelle est en dernière instance un appel au devoir de mémoire, de justice, de réparation et de réconciliation

La lutte pour la promotion des droits de l'homme en Afrique ne saurait se faire sans la une lutte féroce contre l'impunité. Le fait de se souvenir des faits inhumains et dégradants (*siftorde*) et de se battre contre les dangers de l'oubli (*yejitde*) est une nécessité. Il s'agit de les maintenir dans l'imaginaire populaire des populations sans haine mais pour éviter de toute forme de régression pouvant reprogrammer des conduites inacceptables.

L'invitation à l'abandon de la pratique de la mutilation génitale féminine doit être présentée comme le renoncement à une forme de stupidité comme on la retrouve dans toutes les cultures humaines. Elle ne doit pas être perçue comme un procès des cultures, ni comme l'expression une volonté hégémonique Occidentale qui se manifeste à travers la mondialisation.

Les propos du rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes illustrent cette invitation, « **les Etats ont l'impérieux devoir de lutter contre ces pratiques culturelles qui se traduisent par des violences contre les femmes, les avilissent et les humilient et qui, partant, les empêchent d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Les normes internationales exigent que les Etats mènent une action concertée pour éradiquer ces pratiques, même si ceux qui les défendent affirment qu'elles découlent de croyances et de rites religieux** ».

Cette invite est un appel de la raison et du cœur qui mène vers les normes universelles des droits de l'homme Un marqueur culturel ne saurait participer à l'affirmation et à la préservation de l'identité s'il n'est pas conforme au respect des droits de l'homme. « Il va falloir de toutes les façons, un jour ou l'autre faire l'inventaire de nos valeurs et de nos pratiques traditionnelles » affirme Victor Topanou

## **Bibliographie**

**Meyer-Bisch** (Patrice)  
Les droits culturels Projet de déclaration  
Editions Unesco Editions Universitaires

**Patrice Meyer-Bisch**

Le corps de droits de l'homme L'indivisibilité comme principe d'interprétation et de mise en œuvre des droits de l'homme  
Editions Universitaires Fribourg  
Suisse 1992

**Patrice Meyer-Bisch**

Les droits culturels comme ressources pour lutter contre la violation des droits humains  
Conférence UNICEF Les mutilations génitales féminines en Europe  
Zurich 7 mars 2005

**Patrice Meyer-bisch**

De la protection de la diversité à celle des droits culturels page 2

**SOW (Abdoulaye dit Samba)**

Contribution à l'étude des mutilations génitales féminines en milieu Haalpulaar de Mauritanie le cas de la communauté Haalpulaar de Kaédi en Mauritanie.  
FNUAP Nouakchott 2000

Contribution à l'étude des stratégies matrimoniales au sein de la société Haalpulaar ERMGF  
Nouakchott février 1999

Le système des castes face aux mutations sociales contemporaines l'exemple de la Communauté Haalpulaar' en de Kaédi en Mauritanie  
Doctorat Unique en Anthropologie Nice 1998

Les valeurs structurantes de la personnalité Haalpulaar  
Cours en Anthropologie Département des Langues Nationales  
Nouakchott 2001

Le recueil des arguments culturels Anales numéro 18, Février 2001 Faculté des Lettres et des Sciences humaines Université de Nouakchott, Mauritanie

**Ba Amadou** La question linguistique Forum diaspora Mauritanie Internet avril 2004

**Observatoire de la diversité et des droits culturels : Situation des droits culturels**

Propositions d'argumentaire, Genève 09mars 2005